

point de vue médico-légal des accidents qui disparaissent sans laisser de traces et qui néanmoins suspendent à un tel degré la responsabilité pendant la courte période de leur évolution.

Enfin et toujours parce qu'il n'est qu'un incident passager, l'alcoolisme subaigu doit être assez sûrement reconnu par le médecin pour qu'il en affirme la nature et la prochaine guérison. Le confondre avec des folies durables et qui réclament des mesures décisives, ce serait commettre une lourde faute dont je n'ai pas besoin d'énumérer les fâcheuses conséquences.

(*Archives générales de médecine*, 1868, 1869.)

LE DÉLIRE ALCOOLIQUE N'EST PAS UN DÉLIRE, MAIS UN RÊVE.

Ce titre, qui semblera d'abord quelque peu paradoxal, a été choisi, à dessein, pour appeler l'attention sur le point où je désire qu'elle se fixe.

La proposition ainsi formulée est si simple qu'elle n'exige pas d'éclaircissements ; en revanche, elle réclame une démonstration à laquelle ce mémoire est consacré.

Pour établir une comparaison entre un délire et un rêve, il faut déterminer, et ce n'est pas chose facile, la valeur de chacun des deux termes, et se servir de l'un ou de l'autre, comme étalon. Il m'a paru préférable de commencer par le rêve, en limitant strictement son étude aux côtés par lesquels il est en rapport non seulement d'analogie, mais d'identité, avec le délire alcoolique.

Le rêve, cet état mi-physiologique, mi-pathologique, a plus fourni matière à des dissertations qu'à des recherches. Les conditions de l'observation y sont complexes et confuses. Néanmoins, on peut et on doit dégager un certain nombre de données essentielles.

Comme le sommeil lui-même, le rêve se concentre dans le domaine presque exclusif des sensations visuelles. On s'endort en fermant les yeux, sans fermer les oreilles ; si on se garde des distractions produites par le bruit, c'est au même degré qu'on se défend des excitations tactiles, olfactives, etc., assez agaçantes pour s'opposer à l'inertie qui prépare tout sommeil.

Les hallucinations visuelles y sont constantes ; elles existent seules, et si, par intervalles, d'autres états semi-hallucinatoires surviennent, c'est à titre épisodique, sans jamais constituer la trame du rêve.

Il est aisé de se rendre compte de la part qui revient à la vue, en choisissant des cas bien définis et d'un contrôle facile. A... rêve qu'il assiste à une séance de quelque grande assemblée, il fixe le président, voit la salle aussi distinctement que s'il était éveillé, il reconnaît les membres et les assistants. Tout lui devient visible jusque dans les moindres détails. Par contre, si on vient à prononcer un discours, le texte arrive à son esprit, moins la voix de l'orateur ; il a compris, et n'a pas entendu. Si, ayant gardé mémoire du rêve, il se contente d'un vague souvenir, les deux sensations, vue et ouïe, pourront lui paraître sur le même plan. En pénétrant plus avant, on reconnaîtra bien vite la vérité de la proposition que j'énonce.

Il importe, pour cette analyse, d'y procéder immédiatement au réveil, soit qu'on opère sur soi-même, soit qu'on ait associé à sa recherche des personnes de bonne volonté. Ces observations, purement subjectives, exigent, outre une certaine sagacité, des conditions d'aptitude particulière, comme la possibilité de rentrer immédiatement en possession de soi-même dès que les yeux sont ouverts. Si une période d'indécision intellectuelle, toute courte qu'elle soit d'ailleurs, sépare le sommeil qui finit de la veille qui commence, le rêve, pendant ce temps, s'efface dans ses détails, et il n'en reste qu'une notion confuse, improductive pour l'étude.

Autre exemple : B... rêve qu'il monte dans une voiture découverte, au cours d'un voyage, et on sait combien les rêveurs sont voyageurs. Il n'a omis ni la couleur ni la forme de la voiture, du marchepied, de la poignée même qu'il a saisie avec la main. Le cocher s'est assis, le cheval s'est lancé. Il a vu le fouet s'agiter, mais il n'a pas entendu le claquement de la mèche. Son impression est, sous ce rapport, à l'inverse de celle de tout homme éveillé.

C... rêve — c'est encore une donnée fréquente — qu'il assiste à un incendie ; il voit le feu sortir par les fenêtres, l'eau dont les jets miroitent, les casques des pompiers, etc., et prend part active avec les gens venus au secours. Je défie qu'il déclare avoir ressenti la chaleur du feu et avoir entendu les cris des victimes. Le rêve a été terrible et *muet*.

L'hallucination visuelle du rêve est d'une merveilleuse précision, bien supérieure en ce sens à toutes celles que racontent les aliénés. Éclairage, mouvements de la lumière, aspect minutieux, rien ne lui échappe. L'homme qui prend, en s'éveillant, la peine de condenser son attention sur le rêve qui vient de finir, n'omet aucune particularité.

Comme pour toutes les hallucinations de la vue, l'ouïe se désintéresse. L'aliéné, si fréquemment en proie à des troubles hallucinatoires de l'oreille, qui représentent l'un des éléments presque obligés du délire de persécution, se refuse avec une obstination invincible à associer les deux sens. Le contrôle de l'un par l'autre, le contrôle fourni par la vue d'une perception auditive qu'on met en doute, lui répugne. Le persécuté, à la période systématisée de son délire, dit : Vous les entendez ; ils sont là sous la fenêtre ; une femme pérore contre moi ; elle m'accuse et m'injurie. — La connaissez-vous ? — Je crois reconnaître sa voix. — Regardez au travers des vitres, donnez-moi son signalement, et je me charge de vous protéger. — Jamais ! C'est inutile.

L'halluciné visuel, au stade où son délire n'est pas encore confus, ne consent pas davantage à faire concorder les sens. J'ai souvent raconté, dans mes cours, l'histoire d'un jeune poète mort d'accidents cérébraux inflammatoires. Il était sujet à de fréquentes visions religieuses, surtout la nuit. La Vierge lui apparaissait dans un nimbe de lumière ; il la suppliait de révéler la mission céleste dont elle devait l'honorer. Pour communiquer avec lui, la Vierge déployait une large pancarte où ses volontés étaient inscrites en lettres d'or ; à aucune occasion elle n'a, malgré ses instantes prières, consenti à lui parler.

Lorsque des perceptions auditives interviennent secondairement, elles ne se dégagent pas avec la netteté des hallucinations vraies de la vue. En reprenant l'exemple du rêve, le dormeur parcourt un pays étranger ; il entre dans une auberge, s'assoit à la table, distingue exactement les moindres accessoires. Jamais il n'entendra parler une langue étrangère autour de lui, et, s'il parle lui-même, il usera de sa langue maternelle.

Sa situation n'est pas sans analogie avec celle d'un spectateur au théâtre qui accepte qu'on parle français en Chine, mais qui n'admettrait à aucun prix que la scène chinoise se passât dans un appartement parisien.

On doit dire du rêve qu'il vit exclusivement d'images ; mais, dans ce domaine tout visuel, il se déploie des splendeurs d'invention et d'exactitude. Le seul moment opportun pour noter les phénomènes et procéder à leur analyse, c'est au réveil. Les impressions de l'œil s'effacent vite ; souvent, après quelques instants, elles se troublent, et bientôt elles ne laissent plus même une vague réminiscence.

L'hallucination de la vue, qui constitue l'essence même du rêve, offre quelques particularités ; je signalerai celles qu'on retrouve, à quelque degré, dans le délire alcoolique.

La durée de chaque vision est courte ; les images se succèdent sans transition, comme dans les lanternes magiques. De là la mobilité des tableaux, et, parallèlement, la mobilité supposée du spectateur. Chez l'homme éveillé, la succession des images n'implique pas la croyance au déplacement du spectateur. Il a conscience de sa fixité, et il sait que, si la scène change, il ne participe pas au mouvement. Le dormeur a perdu conscience de sa personnalité ; il va, vient, s'agite, franchit sans transition des espaces immenses et se retrouve aussi lestement au point de départ. Dans un des tableaux hallucinatoires dont la succession constitue l'ensemble des rêves d'une nuit, les personnages dont la réunion est le moins justifiée apparaissent et disparaissent. Je ne crois pas qu'il existe un rêve contemplatif

dont l'objet serait immobilisé pendant toute la durée de la rêverie.

Le rêveur est plus qu'un spectateur : il n'assiste pas, il est acteur. Le moi joue dans ses histoires un rôle prépondérant. Qu'il s'agisse d'incidents graves, de drames, de terrifiantes aventures, toujours on le voit partie prenante. Ce qu'il sait le mieux de son rêve, au réveil, c'est la part active qu'il a prise à toutes choses.

Enfin, le raisonnement s'éteint au fur et à mesure que l'imagination s'allume. Les rencontres les plus impossibles ne deviennent pas un sujet d'étonnement ; les incohérences des idées et des choses s'acceptent sans sourciller. La critique est absolument bannie du domaine intellectuel du rêveur, et, sous ce rapport, il dépasse l'aliéné, hésitant et reculant d'instinct devant certaines énormités.

J'ai esquissé quelques traits du rêve de l'homme sain d'esprit pendant le jour et délirant, exclusivement sous la forme rêveuse, pendant la nuit. En regard, je placerai l'exposé moins sommaire du délire alcoolique.

I

La première caractéristique, celle sans laquelle toute tentative d'assimilation échouerait, c'est que le rêve de l'alcoolique est identique à son délire éveillé. Je dis identique sous des réserves très réduites dont j'indiquerai plus loin la portée.

En principe et en fait, aucun aliéné ne rêve conformément à son délire diurne. Je me suis livré sous ce rapport à des investigations répétées, mais je ne m'en suis pas tenu là. J'ai fait appel au concours de médecins, directeurs d'asiles privés, en rapport avec des malades cultivés, plus aptes que la plupart de nos aliénés des asiles publics à rendre compte, surveillés par des domestiques mieux dressés. Ils ont été unanimes à déclarer que le sommeil est suspensif du délire, que si le malade rêve — et

il s'en faut que les aliénés soient plus rêveurs que les autres hommes, — c'est en dehors des divagations de jour que son imagination s'évertue ou se démène. Le persécuté ne l'est plus en rêve, le paralytique général se repose de ses aspirations ambitieuses, le maniaque, quand il dort, peut avoir le sommeil placide de l'enfant. Il en est des aliénés comme des choréiques, pour lesquels toute trace de la maladie cède au moment précis où ils s'endorment.

Peut-on dire qu'il en soit ainsi de l'alcoolique ? Évidemment et sûrement non.

Aucun délire alcoolique, l'ivresse exceptée, qui a ses symptômes, son évolution, sa pathologie à elle, n'éclate brusquement. Tous sont préparés par des rêveries de durée variable, à ce point qu'il est commandé pour l'observateur de décomposer toute crise de *delirium tremens* en trois temps : 1° période de délire exclusivement nocturne avec retour à la santé mentale pendant le jour ; 2° délire diurne et, même à ce stade, prédominant encore la nuit ; 3° convalescence.

Si on me présentait un malade bien surveillé, soupçonné d'alcoolisme le jour et n'ayant pas passé par le premier stade, il ne m'en faudrait pas davantage pour infirmer le diagnostic.

Le délire nocturne peut constituer toute la crise et se continuer ainsi pendant une moyenne de six à huit nuits sans aller au delà. L'intoxication a été limitée à son minimum.

L'explosion du délire de jour est, au contraire, presque instantanée. L'individu n'a pas déliré d'abord ou peu pendant la journée pour délirer ensuite beaucoup. Un matin, au cours de la nuit, il s'éveille, devient violent ou bizarre, entre dans la série peu nombreuse des conceptions engendrées par l'empoisonnement de l'alcool et se maintient en cet état cinq à six jours au plus, après quoi le sommeil, qui avait ouvert la crise, la clôt. De même qu'on ne devient pas délirant alcoolique sans avoir mal dormi, de même on ne saurait être réputé guéri si on n'a pu bien dormir. Quand l'accès se termine par la mort, souvent si rapide et si imprévue, une nouvelle poussée de symptômes

du type inflammatoire se produit. Ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Le délire de jour, ou plutôt celui qui ne se combine plus avec le sommeil réel et qui, par conséquent, a perdu un de ses deux éléments, apparaît brutalement au réveil. Il continue, non seulement au point de vue psychique, mais matériel, les rêves dont il n'est qu'une sorte d'épanouissement. Ce réveil douteux résulte ou d'un excès d'agitation rompant, comme le cauchemar poussé aux extrêmes, la possibilité de dormir, ou d'une excitation extérieure ou d'un incident quelconque. Un malade en préparation d'alcoolisme diurne est pris vers 2 heures du matin d'une vive douleur d'oreille, et le délire éclate ; un autre a sa chambre subitement éclairée par un incendie dans sa maison ; un troisième est réveillé par un voisin qui frappe soudainement à sa porte : tous les possibles sont bons et partant inutiles à rappeler.

Le passage du délire dormant au délire éveillé s'opère donc sans transition ; bien plus, les premières heures sont les plus troublées, sauf les cas où une exacerbation fébrile et presque fatalement mortelle survient pendant la courte maladie. Nier le rapport étroit du rêve et de la folie au point de vue chronologique, en douter même serait témoigner qu'on a peu d'expérience de l'alcoolisme cérébral. L'une ne suit pas l'autre à distance, elle en devient le maximum, comme la strangulation qui termine la crise de coqueluche, comme le vulgaire éternement qui succède au chatouillement du nez et qui ne viendrait pas sans lui.

Ces premiers points établis, il convient de montrer que les choses se passent de même en ce qui concerne la nature des divagations, c'est-à-dire que le délire continue les idées écloses pendant le rêve. J'indiquerai ensuite, touchant un point plus délicat, comment le processus intellectuel du délire éveillé correspond à celui des rêves même extra-pathologiques. Les observations ci-dessous, si tant est que ces récits fragmentés méritent ce nom, feront fonction de preuves ou de pièces à l'appui. Je

n'avais pas à donner le moule de la maladie, mais seulement à estamper une empreinte de la facette à laquelle je me suis attaché.

V..., 31 ans, célibataire, homme de peine, vit avec sa mère, concierge, et couche comme elle dans la loge. Première crise légère en 1879, n'ayant pas excédé les troubles du sommeil. La mère raconte qu'il parlait tout haut la nuit, qu'elle avait peur qu'il ne s'étouffât et qu'elle se hâtait de le réveiller dès qu'elle entendait sa respiration devenir bruyante. Il disait alors qu'on était à sa recherche, que la police était entrée dans sa chambre, que le gendre du propriétaire avait amené des hommes de mauvaise mine ; il les voyait faire des perquisitions. Après ce récit, varié chaque nuit quant aux incidents, uniforme pour le fond, il se rendormait. Il n'avait pas interrompu ses travaux.

En 1880, accès plus intense. Délire de jour et de nuit, insomnie absolue ou plutôt privation de tout sommeil régulier, après cinq ou six jours de rêvasseries. Je cite, comme je crois au mieux de la faire, un fragment de son récit : « Maman était descendue à 5 heures du matin, je devais m'en aller, on venait pour vendre mes meubles, ça m'a troublé. Ils étaient là qui me guettaient et elle aussi. Quand elle est entrée, ils l'ont dévalisée, parce que j'avais des dettes. Les agents s'en sont mêlés, ils lui ont donné des coups dans le ventre. Elle est morte qu'il était 7 heures moins trois minutes. J'aurais voulu aller à son enterrement ! »

R..., 48 ans, ouvrier opticien et marchand de vins, buveur invétéré, au dire de sa femme, a déjà, à la suite de surcroît d'excès, subi des crises fréquentes, assez durables, se réduisant aux rêves et à l'agitation qui suivait le réveil en sursaut. Éveillé, il répétait ses rêves comme des réalités, mais n'éprouvait pas d'hallucinations diurnes. Il importe, en passant, de ne pas omettre ce type.

L'alcoolique vit alors intellectuellement sur les produits de son imagination désordonnée de la nuit, ne les redresse pas, les

complète tout au plus en y cousant quelques épisodes. On n'entre pas dans son logement, mais on est entré ; on ne le bat pas, mais on l'a battu ; on ne danse pas autour de ses fenêtres des sarabandes, mais on en a dansé ; on ne projette pas des étincelles sur son corps, mais on en a jeté, etc. Ce sont des maladies d'un degré peu avancé. Tout alcoolique est d'ailleurs enclin à emprunter beaucoup plus ses divagations à ce qui a été qu'à ce qui est. Ma conviction est qu'il emmagasine par intervalles des aventures qu'il débite ensuite, selon qu'elles se présentent à son souvenir.

R..., après ces atteintes répétées, est pris en novembre 1880 d'une attaque plus aiguë. Il se lève au milieu de la nuit, au plein d'un de ses rêves familiers, saute par la fenêtre située au rez-de-chaussée, malgré sa femme qui essaye de le retenir, et court demi-nu dans le jardin. Là il ouvre la porte et est arrêté à quelques centaines de mètres de son domicile, essayant d'escalader un mur à l'aide d'une échelle qu'il avait prise dans un égout en construction. Il était 6 heures du matin.

Le lendemain, il me raconte : « Ils étaient deux qui ne voulaient pas s'en aller de ma chambre. Ils avaient pris une échelle, je l'ai reprise pour aller les chercher ; la porte était fermée à clef en dedans, j'ai monté par le toit et descendu par la cour. Ils avaient enlevé mes meubles et mis les leurs à la place ; ils voulaient me casser la g.... par dessus le marché. Il est venu trois agents pour arrêter les voleurs. J'ai été les chercher, on les a menés chez le commissaire qui les a mis au poste. Ils seront condamnés à trois mois. »

Dans ce fait, — et combien la chose est fréquente ! — le *somnus vigil* délirant succède aux rêveries du sommeil et les continue sans interruption.

G..., distillateur, 30 ans, marié depuis six mois ; sa femme est blanchisseuse, jeune et intelligente. Elle me rapporte qu'après leur mariage, G... avait été fort tranquille, que depuis deux mois, il avait repris d'anciennes habitudes de boisson et elle ajoute avec résignation : « C'est le métier qui le veut. »

Depuis une semaine, les nuits sont inquiètes ; depuis quatre jours elles sont agitées. Elle entend des propos entrecoupés comme les suivants : « Allons donc, pas si vite ; vous allez de côté ; le fût ne tient pas en place ; voyons, je vais vous aider, » etc. Préoccupations professionnelles familières à certains alcooliques, sans frayeurs. Le matin, ou réveillé pendant la nuit, il disait : « C'est idiot, je suis ailleurs que chez moi, je vois comme gerber des pièces ; mais ce n'est pas net, on dirait qu'il y a un fossé de chaque côté de mon lit. »

Le 5 décembre, il se lève, part pour son travail à la distillerie ; il est si troublé qu'on a peur et qu'on demande son placement. Examiné le lendemain matin, G... me dit : « On venait, on allait, on fermait les portes, on mettait des hommes à chaque porte pour les garder et m'empêcher d'entrer ; j'ai voulu passer par la fenêtre, je n'y suis pas parvenu ; j'ai voulu casser les carreaux, je ne l'ai pas pu ; il était 7 heures du matin (en décembre), je me méfiais ; j'ai vu ma femme : elle était de l'autre côté de la distillerie ; à un moment donné on me voit venir ; elle se cache au fond des magasins. Ils y ont passé tous les huit, sans qu'elle se dérange du tout. »

Cette observation n'a pas, je crois, besoin de commentaires : sauf l'hallucination visuelle qui lui montre sa femme dans les ombres de l'usine, rêve et délire se meuvent dans le même cercle étroit depuis le début.

P..., 25 ans, répond à un autre type. Depuis plusieurs nuits, au dire de la femme avec laquelle il vit, il s'éveille en criant : « Je vois le feu du ciel qui tombe, des fantômes qui ressemblent à des espèces de démons, c'est tout en feu. » Il s'est levé brusquement l'avant-dernière nuit, a ouvert la fenêtre en criant : « Le feu est à la maison. » D'autres fois, il se plaignait que des paillettes d'argent, que des fils de lumière lui dansaient devant les yeux. Le jour les sensations se dissipaient en laissant toutefois le souvenir.

En mai 1880, crise aiguë au réveil, après une nuit plus anxieuse que les précédentes. Il s'enfuit demi-vêtu, accoste

des agents qui passaient et leur déclare qu'il vient d'assister à un combat où il a vu tuer deux personnes. Conduit à l'infirmerie, il s'excite, devient fiévreux, se colore de la face. Interrogé peu d'heures après son entrée, il se plaint qu'on lui jette de la farine dans les yeux, qu'on en remplit ses poches, qu'on lui frotte la figure avec une brosse qui produit des étincelles.

Rêve et délire presque exclusivement limités aux hallucinations visuelles sans interprétations, autre modalité non moins définie du délire alcoolique.

F..., 41 ans, rentre à peu près dans les mêmes conditions, avec cette différence qu'il m'a été permis de constater les perversions du sommeil après avoir assisté à la crise de délire diurne.

C'est une nature incorrecte comme la presque totalité, sinon la totalité des alcooliques ; il a reçu de l'instruction et a occupé quelques emplois de bureau où il n'a pu se maintenir. Une fois entre autres, il a été congédié, étant venu déclarer qu'il avait trouvé une lorgnette, dans des conditions si bizarres qu'on n'a pas douté d'un trouble mental.

Il est arrêté faisant scandale dans la rue, ameutant les passants, et conduit à l'infirmerie. Je le trouve là visiblement alcoolique, mais singulier.

« Je me suis enfui, dit-il, à 5 heures du matin. Ils avaient passé toute la nuit à souffler de l'arsenic ; on retrouverait encore de la poussière ; je demande un chimiste qui s'y connaisse ; s'ils avaient pu m'attraper, ils auraient agi violemment, mais je ne crains pas la mort. »

Peut-être s'agissait-il d'une excitation transitoire. Je fis tenir le malade en observation par le surveillant. La nuit qui suivit ma visite fut relativement bonne : sommeil de plusieurs heures, interrompu par quelques interjections inintelligibles ; le lendemain calme, pas de propos délirants, un peu d'étonnement et beaucoup d'indifférence.

La nuit qui suit est troublée. F... appelle au secours et ne sait